



MAIRIE DE BOISSY LE SEC

Allée Gérard Dubrule
91870 BOISSY-LE-SEC

Tél : 01.64.95.70.35 Fax : 01.69.58.77.75

Mail : mairie@boissylesec.fr

BOISSY le SEC, le 30 mars 2018

Madame, Monsieur,
Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie le :

Jeudi 12 avril 2018 à 20 heures 30

Ordre du jour :

- 01 Comptes de gestion et administratif assainissement 2017
- 02 Affectation des résultats assainissement 2017
- 03 Redevance assainissement 2018
- 04 Budget Assainissement M49 2018
- 05 Compte de gestion et administratif communal 2018
- 06 Affectation des résultats communal 2017
- 07 Vote des impositions 2018
- 08 Budget primitif communal 2018

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire



Frédéric GOUPIL

(*)Rayer la mention inutile.

POUVOIR

Je soussigné(e) Conseiller(e) Municipale(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, ne pouvant, par suite d'un empêchement, assister à la réunion du Conseil Municipal en date du, donne, par la présente, procuration à M.....Conseiller(e) Municipal(e), Adjoint (*) de la Commune de Boissy le Sec, pour me remplacer à cette réunion et voter valablement en mes lieu et place, pour toutes questions susceptibles d'être présentées à cette réunion.

Boissy le Sec, le
Signature

**BOISSY LE SEC
ESSONNE****DATE DE CONVOCATION**

03 avril 2018

DATE D'AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

OBJET**Compte administratif et
gestion assainissement
2017**

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 2

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10, L.1612-12 et suivants

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2017,

CONSIDERANT que l'exécution des dépenses et des recettes du budget assainissement relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier Principal d'Etampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	308 000.00	139 400.00	447 400.00
recettes nettes	35 869.79	143 529.66	179 399.45
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	308 000.00	139 400.00	447 400.00
Dépenses nettes	130 921.01	67 734.33	198 655.34
Excédent			
		75 795.33	
Déficit			
	95 051.22		19 255.89

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2017
Investissement	35 869.79	130 921.01	-95 051.22
Fonctionnement	143 529.66	67 734.33	75 795.33
Total	179 399.45	198 655.34	-19 255.89

Page 2

Suite de la délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

N°	2018	IV	01
----	------	----	----

Le Maire,
Frédéric GOUPIL





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

OBJET

**Affectation résultats
assainissement 2017**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2017 des comptes du budget assainissement annexés n° 2018 – IV - 02 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2018 – IV - 02

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d'investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2018– IV - 02

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

 Le Maire,
Frédéric GOUPIL

**Budget assainissement
Affectation du résultat de l'exercice 2017**

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2017
Investissement	35 869.79	130 921.01	-95 051.22
Fonctionnement	143 529.66	67 734.33	75 795.33
Total	179 399.45	198 655.34	-19 255.89

2°) résultats de clôture 2016

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement, exercice 2016	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	149 816.46		-95 051.22	54 765.24
Fonctionnement	-50 481.39	0.00	75 795.33	25 313.94
Total	99 335.07		-19 255.89	80 079.18

3°) restes à réaliser 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0.00		

4°) calcul du besoin de financement

déficit d'investissement 2017	0.00
solde restes à réaliser 2017	
besoin de financement	0.00

5°) affectation du résultat 2017

en recettes de fonctionnement :

002 : Résultat de Fonctionnement reporté **25 313.94**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2018

**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



(Handwritten signature of Frédéric Goupil)



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

OBJET

**Redevance assainissement
2018**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Entendu l’exposé de Monsieur Frédéric GOUPIL, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la redevance pour l’année 2018.

Compte tenu du budget du service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE le montant de la redevance assainissement à 1,61 € par m3.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**





**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

OBJET

**Budget primitif
assainissement 2018**

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 2

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l’exercice 2018 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	195 000.00 €	195 000.00 €
- fonctionnement	73 500.00 €	73 500.00 €
TOTAL :	268 500.00 €	268 500.00 €

DIT que le total du budget est donc égal à **268 500.00 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Frédéric GOUPIL

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

OBJET

**Comptes administratif et
gestion Commune 2017**

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 2

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L 2121-29, L2121-31, L2122-21, L 2343-1 et 2, R.2343 à R2343.10,

VU la Loi n 94-504 du 22 juin 1994,

VU l’arrêté du 4 décembre 1997 relatif à l’instruction budgétaire et comptable M14,

VU les résultats issus de la balance du compte de gestion du budget de la commune pour l’exercice 2017,

CONSIDERANT que l’exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune relatives à l’exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier Principal d’Etampes,

CONSTATE les résultats suivants :

	Section investissement	section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
prévisions budgétaires	195 800.00	476 020.54	671 820.54
recettes nettes	185 890.36	420 810.07	606 700.43
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	195 800.00	476 020.54	671 820.54
Dépenses nettes	69 536.21	446 922.40	516 458.61
Excédent	116 354.15		90 241.82
Déficit		26 112.33	

Monsieur Le Maire sort de la salle au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Compte administratif de la commune afférent à l'exercice et arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2017
Investissement	185 890.36	69 536.21	116 354.15
Fonctionnement	420 810.07	446 922.40	-26 112.33
Total	606 700.43	516 458.61	90 241.82

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Page 2

Suite de la délibération



Le Maire
Frédéric GOUPIL



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

OBJET

**Affectation des résultats
compte administratif
commune 2017**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ

Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU

Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

Monsieur le Maire fait lecture du résultat 2017 des comptes de la commune annexés n° 2017 – IV - 07 à la présente délibération.

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur Monsieur GOUPIL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

LUI DONNE ACTE de la présentation faite du résultat de clôture, lequel peut se résumer, tel que précisé en annexe n° 2018 – IV - 06

CONSTATE, les dépenses et les recettes réalisées à la section de fonctionnement et d’investissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés en annexe n° 2018– IV - 06

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Frédéric GOUPIL

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

**Budget communal
Affectation du résultat de l'exercice 2017**

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2017
Investissement	185 890.36	69 536.21	116 354.15
Fonctionnement	420 810.07	446 922.40	-26 112.33
Total	606 700.43	516 458.61	90 241.82

2°) résultats de clôture 2017

	Résultats de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2017	Résultats de clôture 2017
Investissement	-61 868.32		116 354.15	54 485.83
Fonctionnement	198 820.54	156 800.00	-26 112.33	15 908.21
Total	136 952.22		90 241.82	70 394.04

3°) restes à réaliser 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	0.00	0.00	0.00

4°) calcul du besoin de financement

déficit investissement 2017	0.00
solde restes à réaliser 2017	0.00
besoin de financement	0.00

5°) affectation du résultat 2017

en recettes de fonctionnement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	15 908.21

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 12 avril 2018



**Le Maire,
Frédéric GOUPIL**



**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

OBJET

**Vote des impositions
2018**

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture

Reçue en sous-préfecture
Publié le
Notifié le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants et L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU les lois de finances annuelles,

Vu la notification des bases fiscales 2018

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur M. Frédéric GOUPIL, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les taux d’imposition pour l’année 2018 comme cités ci-dessous

Taxes	Taux Année n - 1	Taux Année en cours	Bases notifiées	Produit
TH	9.00	9.00	968 300	87 147
TFB	13.00	13.00	618 000	80 340
TFNB	45.74	45.74	102 400	46 838
			TOTAL :	214 325

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme



Le Maire
Frédéric GOUPIL





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BOISSY LE SEC**

**BOISSY LE SEC
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

03 avril 2018

DATE D’AFFICHAGE

03 avril 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

OBJET

**Budget primitif
Commune M14 - 2018**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

L’an deux mille dix-huit, le jeudi 12 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric GOUPIL, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sophie DARCEL, Cécile POIRIER et Sarah BLONDEAU et Messieurs Bernard GAUCHÉ, Jean Marc LEJARS, Patrice KOPACZ, Alexis LEROY, Frédéric CIRET, Jérôme CAGNET et François BOUBET.

Absents représentés :

Brigitte MEYER donne pouvoir à Patrice KOPACZ
Josiane DUCOS donne pouvoir à Sarah BLONDEAU
Henri BERTAZ donne pouvoir à François BOUBET

Secrétaire de séance Sophie DARCEL

VU le Code Général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2342-2,

AYANT ENTENDU l’exposé de son rapporteur, M. GOUPIL,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le Budget Primitif de l’exercice 2018 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- investissement	605 711.53 €	605 711.53 €
- fonctionnement	437 200.00 €	437 200.00 €
TOTAL :	1 042 911.53 €	1 042 911.53 €

DIT que le total du budget est donc égal à **1 042 911.53 €**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.



Le Maire,
Frédéric GOUPIL

ARRIVÉE

13 AVR. 2018

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Transmise en sous-préfecture

Reçue en sous-préfecture

Publié le

Notifié le